Avis 12-A-21 du 08 octobre 2012

relatif au fonctionnement concurrentiel des secteurs de la réparation et de l'entretien de véhicules et de la fabrication et de la distribution de pièces de rechange

Posted on: 08 octobre 2012 | Secteur :

DISTRIBUTION

TRANSPORTS

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Autorité de la concurrence (auto saisine)
Dispositif(s)	se référer à l'avis

Texte(s) associé(s)

Promulguée le 24 août 2021, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets permet l'ouverture progressive à la concurrence des pièces détachées visibles dans le secteur automobile (voir communiqué de presse du 25 août 2021).

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets	Lire le texte PDF - 1 045.29 Kb

Lire

Le texte intégral de l'avis
2.32 Mo

Le communiqué de presse